

4 boulevard René Bazin
85300 CHALLANS

Tél : 02.28.17.39.99
office.85100@notaires.fr

Clercs de Notaire

Sophie CHENEL
Valérie DELMAS-PIERRE
Stacy DEVESA
Eva GREAU
Sabrina ROLLAND

Assistante juridique

Carine GUIGNE

Comptable-taxateur

Matthieu LECLAIR

Formaliste

Clélia MORANTIN

Négociateur

Cyril GERARD

PIECES A FOURNIR
POUR L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE SUCCESSION
(défunt marié / pacsé)

- Extrait d'acte de décès (à demander à la Mairie du lieu de décès)
- Livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Contrat de mariage de la personne décédée, ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce
- Donation entre époux
- Testament
- Livrets de famille, contrat de mariage, copie de la pièce d'identité, adresse et profession de tous les héritiers
- Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire) (1)
- Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation ou possédés avant le mariage

Actifs bancaires

- Numéros du ou des comptes bancaires et livrets et adresses des banques ou établissements financiers (1)
- Contrats d'assurance-vie au nom de chacun des époux (1)

Revenus divers

- Avis de pensions retraites ou bulletin de salaire (1), et numéro de Sécurité Sociale du défunt.
- Contrats de location (la personne décédée, en tant que bailleur, percevait un loyer) et dernière quittance de loyer (1)
- Aides perçues (sociales ou autres)
- Indemnisation allouée à la personne décédée dans le cadre d'une procédure judiciaire (fournir le jugement)

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiées « Laure BARREAU & Flavien GARZINO »

4 boulevard René Bazin 85300 CHALLANS

au capital social de 10.000,00 € - SIREN 897 958 187 R.C.S. LA ROCHE-SUR-YON

Membre d'une association agréée - Tout paiement supérieur à 3.000,00 € doit être effectué par virement.

Titulaire	Banque	IBAN	BIC
Laure BARREAU & Flavien GARZINO	Caisse des Dépôts	FR15 4003 1008 5000 0044 8864 V01	CDCGFRPP

- Reconnaissance de dette si la personne décédée avait consenti un prêt non intégralement remboursé au décès (1)

Actifs immobiliers

- Détail des maisons, appartements, locaux commerciaux, forêts et terrains possédés, même en indivision, en France ou à l'étranger (titres de propriété, si appartement identité du syndic et règlement de copropriété)

- Une estimation du (des) bien(s) immobiliers détenu(s) par le défunt et son conjoint. Pour cela, vous pouvez contacter M. Cyril GERARD, négociateur au sein de l'Etude au 07.87.20.94.37 afin qu'il réalise cette estimation sans frais.

Véhicules

- Carte grise du ou des véhicules automobiles, motos, bateaux et avis de valeur (1)

Sociétés

- Statuts à jour des sociétés dans lesquels la personne décédée détient des parts ou actions et dernier bilan (1).
- Pacte d'associé
- Attestation comptable de la position du compte courant d'associé
- Engagement de conservation des parts ou actions de société (engagement DUTREIL).

Fonds de commerce, artisanal, libéral ou agricole

- Acte d'acquisition du fonds de commerce, artisanal, agricole ou libéral, en France ou à l'étranger, copie du bail et des contrats d'exploitation, dernier bilan

Passif

- Dernier avis d'impôt sur le revenu
- Derniers avis de taxes d'habitation et de taxes foncières
- Dernière déclaration d'impôt sur la fortune immobilière (IFI)
- Contrats de location (le défunt était le locataire)
- Sommes dues au jour du décès (prêts non soldés...)
- Références du contrat mutuelle
- Prévoir le versement d'une provision de 200,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées

(1) s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.

***** A NOTER *****

Il est inutile de faire des copies, vous pouvez venir avec les documents originaux que nous scannerons le jour du rendez-vous, ou les envoyer par courriel à : office.85100@notaires.fr